

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

**PRESENTS** : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ** (absente vote 2 premiers points), Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE** (absent vote 1<sup>er</sup> point), Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO** (absent vote 1<sup>er</sup> point).

**ABSENTS** : Marcel **VIARD** (procuration à Franck **LEFEVRE**), Roselyne **DAMINATO** (procuration à Corinne **COLLOMBET**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Marc **TOURNABIEN**).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Corinne **COLLOMBET**

**1.Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er août 2016 :**

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

**2.Approbation des délibérations du CCAS :**

Le CCAS s'est réuni ce jour à 19h et a émis un avis favorable pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 250 € à une famille en difficultés (l'assistante sociale nous a fait suivre la demande, et c'est elle qui en a fixé le montant).

Approbation à l'unanimité.

**3.Dénomination de la rue du lotissement de la Maladière :**

Pour ne pas confondre avec la rue de la Maladière, il est important de lui donner un nom ; nous avons opté pour le rallongement de la rue de la Promenade, avec un numéro de rue pour chaque maison, et la possibilité de donner également un numéro au bâtiment d'accueil du poney-club (ou « club house ») ;

Approbation à l'unanimité.

**4.Accord cadre travaux de voiries :**

Cela correspond à un groupement de commandes pour tous travaux de voirie, réseaux, bâtiments, proposé aux communes de la CCCM ; c'est à l'initiative de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne dont le contrat arrive à terme.

Chaque commune pourra, quand elle en aura besoin, consulter les entreprises présélectionnées (avec possibilité de négociation) par le chef de file, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.

Seuls les frais de publicité (annonces légales) seront partagés par les différents membres qui sont : Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis et la communauté de communes Cœur de Maurienne ; les autres communes n'étant pas encore intéressées.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité M. le maire à signer la convention pour intégrer ce groupement de commandes.

**5.Ventes des lots au lotissement de la Maladière :**

La vente ne peut se faire qu'après trois étapes obligatoires :

1) autorisation du compromis de vente, sous réserve d'obtention du permis de construire et du prêt,

2) achèvement du bornage définitif des lots par un géomètre,

3) transmission de tous les éléments au notaire,

Actuellement, il y a 11 compromis, un désistement (mais déjà 3 candidats).

Tous les lots sont vendus à 90€ TTC le m<sup>2</sup>, avec une TVA calculée sur la marge (différence entre le prix d'achat à l'origine et le prix de vente par la commune).

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer l'ensemble des pièces, valider le calcul déterminant le prix des terrains, vendre les 11 lots et signer tous les documents afférents à la vente des lots à l'unanimité.

**6.Intégration parcelles domaine non cadastré dans domaine privé et intégration dans le domaine public :**

Avant la vente des lots de la Maladière, il faut régulariser 2 points :

Il y a un triangle le long de la voirie appartenant au domaine public à intégrer au domaine privé de la commune, et par conséquent, il faut créer un numéro de parcelle ; et l'inverse le long du chemin des Cours où il faut passer du domaine privé au domaine public de la commune.

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à faire ces modifications.

**7.Classement sonore des infrastructures routières sur la commune :**

Ce classement existe déjà depuis 2000, mais les services de l'Etat doivent refaire la cartographie des infrastructures routières et ferroviaires pour retracer des bandes correspondant aux besoins d'isolation phonique pour en donner l'information aux futurs constructeurs afin qu'ils prévoient l'isolation phonique adéquate.

Ces bandes ont une largeur de 250 m. le long de la voie ferrée, 100 m. le long de l'autoroute et de la départementale.

Le conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas délibérer pour accepter cette réactualisation qui sera de toute façon réputée favorable s'il ne se prononce pas d'ici 3 mois ; et en profite pour faire la remarque que nous sommes en montagne, et que le bruit monte contrairement aux terrains plats, comme visualisés sur les cartes présentées.

**8.Autorisation travaux sur terrains privés de la commune :**

Il s'agit d'une convention à signer entre Saint-Julien-Montdenis et la communauté de communes Cœur de Maurienne (CCCM) (qui est maître d'ouvrage) pour autoriser l'utilisation de parcelles pour les travaux dans l'Arc pour la construction de seuils.

Ces parcelles sont : l'ancienne décharge Péchiney (ou « crassier ») pour l'installation d'une base de vie, et l'ancienne carrière Flammier pour l'accès au lit de l'Arc.

Pour info : il y aura plusieurs seuils à construire en commençant par l'aval, ainsi qu'un enrochement des berges ; le coût total des travaux est de 12 M d'€ (dont 2,5M pour les seuils) : 10% sont pris en charge par la CCCM, 10% par la commune de Montricher-Albanne, et les 80% restants sont des subventions. Les travaux devraient débuter quand il y a le moins d'eau (de décembre 2016 à mars 2017) si toutes les autorisations sont obtenues, sinon en 2017.

On se questionne sur la possibilité de survenue de problèmes de santé pour les ouvriers sur le crassier ; on demande donc une étude d'impact avec évaluation des risques d'une installation d'une base de vie sur ce site.

Notre accord à signer cette convention est conditionné à cette étude d'impact, à l'unanimité.

**9.Vente lot à la ZAC du Pré de Pâque :**

La société DJTP souhaite acquérir la parcelle 2816 section C par la biais d'une location-vente.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, donne son aval à M. le maire, pour signer un accord de principe pour un crédit-bail, dont on décidera plus tard les conditions de durée, les intérêts...sachant que le prix au m<sup>2</sup> est de 25€.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

**10. Adhésion PEFC :**

C'est une certification de gestion durable des forêts publiques, qui nous permet d'augmenter nos ventes de bois.

Le renouvellement de cette adhésion coûte 445€ pour la période 2016-2020.

Approbation à l'unanimité.

**11. Admission en non-valeur :**

Cela correspond à des factures d'eau impayées qu'il est impossible de recouvrer car elles entrent dans le cadre de surendettement, d'effacement des dettes...

Au total, pour les années 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014, il y en a pour 1 671,62€

Approbation à l'unanimité.

**12. subvention voyage scolaire :**

La somme de 45€ est attribuée à un élève de Saint-Julien-Montdenis qui est parti à Rome du 4 au 8 avril 2016.

Approbation à l'unanimité.

**13. Comptes-rendus de réunions :**

Le S.I.A. avait voté un budget de 200 000€ pour le changement des centrifugeuses : ce sera fait pour 180 000€ en 2017.

120 000€ avaient été budgétés pour l'extension du bâtiment actuel afin de rentrer les véhicules, le matériel (à cause de vols) : un devis a été présenté de 127 000€ pour une surface de bâtiment de 54 m<sup>2</sup> avec un aménagement autour ; de plus, il est prévu de mettre un pont roulant par la suite.

**14. Questions diverses :**

a) Mme Boch s'étonne qu'il y ait des travaux de forage et de carottage sur Villardclément depuis le 31 août sans réunion préalable des habitants :

- il y aura tout d'abord une réunion d'information pour le conseil municipal (le 20 octobre), puis une réunion publique d'ici la fin de l'année. La durée du chantier sur Villardclément est estimée à 10 ans,

- la voie d'accès entre la zone d'activités actuelle et la zone chantier sera bien faite comme le souhaitait la commune : elle sera plus large, et plus au Nord de l'emplacement réservé par TELT : cela nous servira plus tard pour le développement de la zone d'activités ; de plus TELT va intégrer tous les réseaux, même s'il n'en a pas besoin pour le chantier.

b) Question sur les branchements aux réseaux des personnes expropriées à Villardclément :

- cela a été fait au cas par cas pour les nouvelles maisons (fouilles...).

c) Aide non versée pour le jeune qualifié en boxe à La Réunion :

-Le conseil municipal s'était prononcé pour une aide sur certains critères qui n'ont pas été réunis (absence de l'accompagnateur...) ; l'aide n'a donc pas été versée.

d) Info : la communauté de communes Cœur de Maurienne lance un concours afin de trouver un logo pour la nouvelle « Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ».

La séance est levée à 21h50.